

té dans la mesure du possible contre les maux qu'elle a le plus à craindre de cette même prostitution.

La question sociale est ainsi soulevée et demande une solution.

On voit qu'il n'est plus question de simplement condamner le vice, de le punir par des peines, des amendes, de la prison qui laisseront les coupables impénitents, mais de le réglementer, afin de réduire au minimum les maux dont il est la source.

Vraiment, la question posée au début de cet article est épineuse. Mais, par cela même qu'elle est d'une solution difficile, nous sommes d'opinion qu'elle ne doit pas être mise de côté, mais qu'au contraire elle doit être étudiée sous tous ses aspects par ceux-là mêmes qui, par leur situation, leurs devoirs, leurs fonctions, peuvent apporter quelque lumière aux débats ouverts sur cette question tant controversée.

L'EXPOSITION DU CIMENT ET DU BETON DE TORONTO

Le 1er mars a eu lieu l'ouverture de la première Exposition Canadienne Annuelle du béton et du ciment, au St Lawrence Arena, à Toronto; cette exposition durera jusqu'au 6 mars. Soixante-deux exposants, tant du Canada que des États-Unis y prennent part. Une grande foule assistait à cette ouverture et manifesta l'intérêt qu'elle prenait aux diverses expositions. Sont représentés les manufacturiers de ciment Portland de machines à fabriquer le béton, de produits en béton, tels que pierre romaine, pierre artistique, etc., sont aussi représentés les manufacturiers des diverses sortes de béton armé dont il existe un très grand nombre.

Des discours furent prononcés par divers personnages, entre autres le docteur Reaume, ministre des Travaux Publics, qui présidait à l'ouverture de l'exposition et qui déclara que des travaux considérables en béton étaient entrepris par le gouvernement provincial. Le professeur Peter Gillespie de l'école des sciences pratiques, exposa le but de l'exposition: faire connaître au public ce qui a été accompli dans l'industrie du ciment et du béton.

L'entrée de l'exposition était rehaussée de piliers bien illuminés, et les diverses expositions étaient artistiques et instructives.

Des conférences furent faites le lendemain par divers orateurs Canadiens et Américains.

Cette exposition obtient un vif succès et fait honneur à ses organisateurs.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

Le député aux Communes de Maisonneuve, M. Alph. Verville, revient, cette année encore, à la charge avec son projet de loi sur la journée de huit heures. Pas plus que lui nous ne nous laissons de nous redire.

Le Parlement doit rejeter ce projet de loi parce que, bien que le projet ne parle de la journée de huit heures que pour les seuls travaux auxquels le gouvernement est partie dans un contrat d'entreprise, la mesure proposée aurait des effets bien plus étendus que ceux qui apparaissent à la surface du projet.

Si le dit projet devenait loi, le gouvernement devrait payer plus cher pour ses travaux, une diminution des heures de travail augmentant nécessairement le prix de revient de la production; le gouvernement ne pourrait accepter les soumissions que des entrepreneurs dont le personnel ne travaille pas plus de huit heures par jour; il en résulterait une diminution de concurrence dont le public devrait payer les frais.

Du jour où le projet de loi du député-ouvrier de Maisonneuve serait voté, le Parlement serait forcé d'aller plus loin et moins de se déjuger. Il n'y a aucun motif qui puisse justifier deux poids et deux mesures selon que l'ouvrier travaille à une entreprise du gouvernement ou à une entreprise particulière. Les unions ouvrières ne tarderaient pas à faire sentir à nos législateurs leurs idées à cet égard.

La journée de huit heures deviendrait vite obligatoire dans toutes les entreprises et nos industries qui luttent déjà péniblement avec celles de l'étranger en seraient atteintes, à moins que le consommateur (l'ouvrier en est un), ne consente à payer plus cher les produits domestiques qu'il consomme.

Il est certain que l'augmentation du coût de production qui résulterait de la diminution des heures de travail, mettrait plus d'une industrie du pays en état d'infériorité vis-à-vis des industries des pays où les journées de travail sont plus longues. Il se consommerait moins de produits du pays et plus de produits étrangers.

Advenant la journée de huit heures pour tous les ouvriers d'industrie, les ouvriers agricoles déserteraient la ferme où les heures de travail n'ont guère de limite. Alors que la culture manque déjà de bras, le Parlement voudra-t-il, en votant le projet de loi Verville, la livrer à la ruine?

Le vendeur qui gagne le salaire le plus élevé est celui qui rapporte le plus. Ne vous encombrez pas d'un vendeur qui ne gagne jamais un bon salaire; il ne rapporte rien.

LA QUESTION DU VIEUX STOCK

Le report d'un stock d'une année sur la suivante est un problème pour chaque marchand.

Ce qui cause le plus d'ennui dans le commerce, c'est l'obligation de reporter des marchandises d'une année sur l'autre et d'empiéter du stock. Dans la plupart des cas, cela est dû à ce que le marchand ne fait pas assez d'affaires proportionnellement à l'importance du stock qu'il tient. En règle générale il n'aurait nullement besoin d'un stock plus fort pour faire un tiers ou moitié plus d'affaires. Il perd de l'argent par la dépréciation du stock qu'il tient et, dans une multitude de cas, il n'est pas assez clairvoyant pour se rendre compte qu'il gagnerait de l'argent en vendant plus de marchandises pour des milliers de dollars, à un profit moindre, si de cette manière il pouvait conserver un stock frais et propre.

Supposons que le coût de l'annonce de ventes spéciales absorbe tous les profits d'une telle liquidation, un lot de marchandises disparaîtrait, qui, autrement seraient placées dans le stock à reporter et devraient être vendues éventuellement à une perte considérable. De plus ce stock reporté tient de la place sur les rayons qui devraient être occupés par des marchandises nouvelles. Chaque ballot de marchandises reportées sur l'année suivante est une tache à la réputation de modernisme de votre magasin.

Le marchand qui reporte un fort stock à l'année suivante commet une grave erreur. Car ne vous imaginez pas que le public n'a pas une idée bien nette du genre de marchandises que vous avez en magasin. Il y a peu de choses qui facilitent plus l'invasion des maisons recevant des ordres par correspondance que le fait d'un marchand qui ne tient pas les articles modernes qui peuvent être obtenus dans les grands magasins des grandes villes. Si vous laissez les magasins vendant par correspondance s'entretenir dans vos affaires, il viendra un moment où vous devrez consacrer plus d'argent à la publicité, non pour créer des affaires, mais pour vous sauver et reprendre la clientèle que vous avez perdue. Un dollar dépensé maintenant aurait probablement autant d'effet dans ce sens que dix dollars dans quelques années. Ce sujet est trop compliqué pour le traiter entièrement ici, mais il est certainement pénible de constater qu'un marchand, en face des efforts faits par les maisons faisant affaires par correspondance, puisse ne pas voir la nécessité d'employer tous les moyens à sa disposition pour contrebalancer ces efforts.

Cette question de la liquidation du vieux stock peut sembler n'avoir pas